

Conseil d'administration

du Syndicat des Transports d'Île-de-France

Séance du 24 avril 2018

Délibération N° 2018/171

METRO LIGNE 6

CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE RENOUVELLEMENT DU MATERIEL ROULANT DE LA LIGNE 6 PAR 47 RAMES MP89 CC EN PROVENANCE DE LA LIGNE 4

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la délibération n°2016/254 portant sur la mise à jour du schéma directeur métro ;
- VU** le rapport n° 2018/169 à 171 ;
- VU** l'avis de la Commission des investissements du 4 avril 2018 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : attribue à la RATP une subvention d'un montant maximum de 25,70 millions d'euros courants pour le financement à hauteur de 50% des premières opérations de renouvellement du matériel roulant de la ligne 6 par 47 rames MP89 CC ;

ARTICLE 2 : approuve la convention de financement correspondante ;

ARTICLE 3 : autorise le directeur général à signer ladite convention ;

ARTICLE 4 : demande à la RATP la transmission dans les meilleurs délais des éléments d'études AVP sur le projet de modernisation de la ligne 6 précisant notamment pour chacun des volets Adaptation des infrastructures/ Modernisation des systèmes/ Matériels roulants, les coûts et jalons des plannings associés afin de permettre un suivi de cette opération majeure. Le dossier d'investissement de l'opération de modernisation ligne 6 sera actualisé semestriellement selon les mêmes principes appliqués pour le suivi du programme d'investissement quinquennal RATP, et sera présenté lors de comité semestriel spécifique à cette opération, en amont de chaque CSPQI.

ARTICLE 5 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE